

Orientation et stage en classe de 1ère :

à destination des familles de 1ère en annexe de la circulaire de rentrée

Angers, le 13 juillet 2026

Madame, Monsieur,

Depuis la réforme du bac en 2019, 54 heures sont allouées à l'orientation qui seront réparties entre heures de vie de classe et AP Orientation. D'autres actions pourront être proposées comme les forums d'orientation, les journées découvertes de l'enseignement supérieur et, en 1ère STMG tout particulièrement, une réflexion sur CV, lettre de motivation et entretien d'embauche, des visites d'entreprises ...

Dans son parcours individuel, il nous semble important que le lycéen puisse prendre un temps de découverte du monde de l'entreprise.

Pour tous nos élèves de 1ère STMG, nous donnons un caractère **obligatoire** à un temps de stage et nous avons retenu la semaine **du lundi 14 au vendredi 18 décembre 2026**. Au retour des vacances, chaque élève devra réaliser une courte présentation orale de ce qu'il en aura appris.

Pour nos élèves de 1ère Générale, nous donnons un caractère **facultatif** à ce stage et les incitons à prendre ce moment sur des temps de vacances.

Dans les 2 cas, une convention doit être signée entre la famille, l'entreprise et l'établissement ; en dehors du stage obligatoire en 1 STMG, nous sommes en mesure de signer ces conventions lorsque le stage a lieu pendant un temps où le lycée est ouvert au public, soit :

- la 1ère semaine des vacances de Toussaint
- la 1ère semaine des vacances d'Hiver
- la 1ère semaine des vacances de Pâques
- jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Nous vous invitons, dès à présent, à réfléchir à l'entreprise qui pourrait accueillir votre jeune au regard des centres d'intérêt de ce dernier.

Nous reviendrons vers vous à la rentrée pour vous préciser la procédure pour établir les conventions de stage.

Bel été à chacun,

Martine Chalumeau,
RP des 1ères

Autre information d'importance pour les 1ère STMG

L'équipe pédagogique de la section STMG organise un court séjour à Paris dans un but de cohésion de ses classes et avec l'intention d'offrir des occasions de découvertes culturelles liées aux enseignements reçus au lycée. De ce fait, la participation de chacun est espérée.

Le séjour est programmé les 28 et 29 janvier 2027.

Le budget maximum prévu est de 220 euros par élève. Pour permettre à chaque jeune de participer, une opération commerciale lui sera proposée en octobre afin qu'il puisse contribuer au financement de son séjour. Pour faciliter la gestion budgétaire, le lycée propose l'échelonnement du paiement avec remboursement du trop-perçu éventuel en fin d'année.

LYCÉE

2 rue Millet - BP 90129
49101 ANGERS CEDEX 02
02 41 81 42 00
lycee@gscls.com